

## À vous de voir en cinémascope !



Du 21 au 26 février 2020, La Vence Scène propose *À vous de voir* les rencontres cinématographiques de Saint-Égrève. La 5<sup>e</sup> édition de ces 6 jours dédiés au 7<sup>e</sup> art est rythmée par des avant-premières, des rencontres et autres animations assurées notamment par les services de la ville et des associations locales.

### À venir



#### Soirée d'ouverture

Événement majeur d'*À vous de voir*, la soirée d'ouverture des rencontres est programmée le 21 février dès 20h. Après un lever de rideau en musique, l'avant-première du court-métrage de Morgan Djian (en présence de l'équipe) et un documentaire sont projetés !



#### Labo jam 2

Place au jazz le mercredi 19 février ! Le réseau musique qui s'étend le long de la E ligne du tram file à l'Atrium (au Fontanil-Cornillon) pour proposer dès 20h un *Labo jam*, ouvert aux musiciens de tous niveaux. Une soirée à ne pas manquer !

# Tout savoir sur les élections



## Élections mode d'emploi

Les dimanches 15 et 22 mars prochains se dérouleront les élections municipales et communautaires dans près de 35 000 communes françaises. À Saint-Égrève, 14 bureaux de vote seront ouverts au public pour permettre à près de 12 000 Saint-Égrévois de désigner les 33 élus qui siègeront au sein du nouveau conseil municipal ainsi que les trois qui représenteront la ville au sein du conseil métropolitain. Le point sur ces élections.

Comme tous les six ans, les électeurs sont conviés à désigner les 33 élus qui siègeront au conseil municipal. C'est à cette assemblée représentative que sera confiée la gestion de la commune. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste bloquée. C'est-à-dire que chacun vote en faveur d'une liste qui ne peut être modifiée.

### Mode de scrutin

Au premier tour, une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (soit la moitié +1), elle reçoit un nombre de sièges égal à la moitié de ceux à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés (y compris la liste majoritaire), en fonction du nombre de suffrage obtenus. Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modi-

fications, notamment par fusion avec d'autres listes. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour à l'issue du vote.

### 2 votes en 1

Tout comme en 2014, c'est au suffrage universel direct que les électeurs désigneront aussi leurs conseillers au sein de la structure intercommunale dont fait partie leur commune. Ainsi, en plus des conseillers municipaux, les Saint-Égrévois voteront aussi pour les conseillers qui les représenteront à Grenoble-Alpes-Métropole (trois pour Saint-Égrève sur les 119 conseillers que compte la Métro). Les représentants de la Ville seront désignés par les électeurs en même temps que les conseillers municipaux puisque sur leur bulletin outre les 33 noms des listes candidates à l'élection municipale seront indiqués les noms des élus amenés à siéger à La Métro.

## 2

C'est le nombre de casquettes que coiffe un maire. Ce dernier est non seulement le chef de l'exécutif de la commune dont il gère le budget, mais il est aussi agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

# municipales

## La commune c'est...

Entité administrative de proximité par excellence, la commune est également la plus ancienne et probablement la plus connue des collectivités territoriales françaises. C'est la loi du 14 décembre 1789 qui a érigé en communes "toutes les communautés d'habitants" qui existaient au moment de la Révolution française. C'est ainsi que paroisses, villages, bourgs et villes sont devenus un peu plus de 36 000 communes. Nombre impressionnant qui tend actuellement à se réduire petit à petit puisque, en 2019, avec la fusion de certaines communes, la France n'en comptait plus "que" 34 968.

### Toutes pareilles

Les communes connaissent une organisation administrative unique, quelle que soit leur taille. Depuis la loi municipale de 1884, elles sont gérées par le conseil municipal et par le maire. Le conseil municipal est élu au suffrage universel direct. Le maire est élu par les membres du conseil municipal, dont il fait partie. Organe exécutif de la commune, le maire est par ailleurs le représentant de l'État dans sa commune. Au titre de cette seconde fonction, il gère l'état civil, organise les élections et a la qualité d'officier de police judiciaire.

### Compétences

Les principales compétences sont exercées dans les domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, de la gestion des écoles maternelles et élémentaires... Mais il faut savoir que si certaines d'entre elles sont obligatoires, comme la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, d'autres sont facultatives, comme la mise en place des accueils périscolaires. Dans ce cadre, Saint-Égrève intervient



dans de nombreux domaines comme la gestion des accueils petite enfance, la création et la gestion de la bibliothèque municipale, l'action sociale, le soutien aux associations, les aides indirectes au développement économique, la circulation et le stationnement, la prévention de la délinquance ou encore la mise en place d'une police municipale...

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale qui leur permet de régler, par délibération, toutes les affaires relevant de leur niveau. Les communes peuvent aussi à

l'occasion transférer certaines de leurs prérogatives à des intercommunalités, comme par exemple la collecte des déchets ménagers qui a été transférée à La Métro en 2005. La loi du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune vers l'échelon intercommunal, à savoir la Métropole au niveau de Saint-Égrève (voir ci-contre).



## BIENTÔT 18 ANS ?

Même s'ils n'ont pas encore reçu leur carte électorale, les jeunes Saint-Égrévois qui atteignent leur majorité entre le 7 février (date de la clôture officielle des listes électorales) et la veille du premier tour des municipales pourront s'exprimer lors des scrutins des 15 et 22 mars en présentant une simple pièce d'identité. Idem pour ceux dont l'anniversaire est entre le 15 et le 22 mars à cette nuance près qu'il ne pourront voter qu'au second tour.

# Vivre son vote par procuration

Les élections municipales sont organisées les 15 et 22 mars prochains. Les personnes ne pouvant se déplacer ou être présentes dans leur commune d'inscription électorale, ont la possibilité de voter par procuration en confiant un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune qu'elles. Ce dispositif permet donc à un électeur absent (le mandant) de choisir un autre électeur (le mandataire) pour accomplir à sa place son devoir civique. La procuration peut être limitée à un scrutin déterminé ou être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote. Attention : les électeurs ont intérêt à réaliser ces démarches suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la pro-

curation puisse être acheminée en mairie. Une demande de procuration peut être effectuée dans un commissariat de police, une gendarmerie ou dans un tribunal d'instance de son lieu de domiciliation ou de travail. Il faut être muni d'une pièce d'identité et du formulaire de vote par procuration (il peut être obtenu au guichet de la gendarmerie mais est aussi téléchargeable en ligne sur [www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.do](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do)).

Pour sa part, le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et bien sûr être inscrit dans la même commune que le mandant. Attention, c'est au mandant de prévenir le mandataire de l'établissement de la procuration à son nom et ce dernier ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France.



## La Métropole express



Établissement public de coopération intercommunale, Grenoble-Alpes Métropole rassemble 49 communes dont Saint-Égrève et représente un bassin de vie d'environ 450 000 personnes. Depuis qu'elle est devenue l'une des 21 métropoles françaises, La Métro intervient dans de nombreux domaines. S'il est compliqué d'énumérer ici l'ensemble des compétences de La Métro, il est toutefois possible de rappeler que celle-ci intervient dans le développement et l'aménagement économique, social et culturel notamment en créant, aménageant et gérant des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques comme Vence Ecoparc à Saint-Égrève. Actions de développement économique, copilotage des pôles de compétitivité, promotion du tourisme, soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ou encore aménagement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain font partie de ce champ de compétence.

À l'image du Plan local d'urbanisme intercom-

munal (PLUi) qui s'applique depuis fin janvier, la Métropole est aussi compétente en matière d'aménagement de l'espace, elle est organisatrice de la mobilité, responsable de la voirie, de la signalisation, des parcs et des aires de stationnement. Elle participe même à la gouvernance et à l'aménagement des gares.

Politique locale de l'habitat, cohésion sociale et urbaine, politique de la ville sont aussi dans l'escarcelle métropolitaine au même titre que la gestion des services d'intérêt collectif tels que l'assainissement et l'eau potable. Autre champ de compétence d'importance de La Métro, la protection et la mise en valeur de l'environnement dont découlent entre autres choses, la gestion des déchets ménagers et la lutte contre les nuisances sonores. Enfin, Grenoble-Alpes Métropole contribue à la transition énergétique avec l'adoption d'un plan climat-énergie territorial ou encore la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)...

2015

C'est au 1<sup>er</sup> janvier 2015 que la communauté d'agglomération est devenue Métropole.

## PRATIQUE

Les procurations se font auprès de la gendarmerie (rue des peupliers à Saint-Égrève, 04 76 75 30 93) et peuvent être établies tout au long de l'année. Le formulaire Cerfa de demande de vote par procuration est disponible en ligne.

## PRATIQUE

Retrouvez le détail des délibérations des conseils municipaux sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr).

► **Le prochain conseil municipal** le mercredi 19 février, à 19h à l'hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

► **Pour s'informer :**

Le conseil municipal se réunit une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations sont consultables sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr) ou sur demande à l'Hôtel de Ville.

► **Expression politique :**

Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Égrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr). Par ailleurs, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr), rubrique "Mairie".

# actualité

## BILLETTERIE DE LA VENCE SCÈNE

Jusqu'au 8 mars prochain, la billetterie spectacle de La Vence Scène est ouverte le lundi de 16h à 19h et le mercredi de 9h à 12h (hors vacances scolaires). Attention sur les sept spectacles qui sont encore à jouer pour cette fin de saison, cinq affichent déjà complet. Il reste tout de même encore quelques fauteuils libres pour la soirée de magie proposée par Gus Illusionniste (le 26 mars, billetterie RPO) et pour la pièce de théâtre jeune public "Caché dans son buisson de lavande, Cyrano sentait bon la lessive" (le 3 avril).

2

expositions (en une) sont encore présentées à la bibliothèque Barnave jusqu'au 22 février. L'occasion, si ce n'est pas encore fait, de découvrir "Des Formes aux pieds de la lettre !"



## SAINT-É OLYMPIA : LES RÉSERVATIONS SONT OUVERTES

L'équipe de Saint-É Olympia se prépare à revenir sur les planches de La Vence Scène pour y jouer à nouveau le 14 mars prochain ses "Drôles de dames from San Francisco", une comédie musicale dans laquelle on croise des jeunes femmes désœuvrées, des agents troubles de Chicago et des mafieux...

Réservations : 06 17 32 61 36  
ou [jc.lafran@gmail.com](mailto:jc.lafran@gmail.com)

## POSTULER POUR UN JOB D'ÉTÉ

Les jeunes de plus de 18 ans qui souhaitent trouver un petit boulot cet été doivent s'y prendre dès maintenant ! L'opération Jobs d'été, menée par la Maison de l'emploi et de l'entreprise (MEE-MIFE-Isère) a débuté. Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer avant le 3 avril (4 avenue du Général de Gaulle à Saint-Égrève). Le processus de recrutement se poursuit ensuite avec une séance d'information collective le 15 avril à 17h30 (en mairie), complétée par des entretiens individuels qui seront proposés les 16 et 17 avril.

## BRADERIE, LE NEUF AU PRIX DE L'OCCASION !

Le 22 février de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, la section saint-égrévoise du Secours populaire organise une grande braderie à la Maison des solidarités et des familles. L'occasion rêvée pour se procurer du matériel de sport neuf à tout petit prix ! Des chaussures aux pièces de vélos en passant par des parkas, des chaussettes ou des bonnets, il y a là tout le nécessaire pour s'équiper.

**INFORMATIQUE SENIORS** : Il y a des places dans les ateliers d'initiation à l'informatique, réservés aux débutants de plus de 60 ans, depuis qu'ils ont recruté de nouveaux bénévoles. Proposés le lundi après-midi à la MSF, ces stages s'étendent sur cinq semaines hors vacances scolaires. En savoir + : 04 76 56 05 40

# ville



## DES VACANCES À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque adapte ses horaires pendant les vacances et, du 24 février au 7 mars, les heures d'ouverture des trois sites évoluent légèrement. La Maison Barnave ouvre ses portes le mardi et le vendredi de 15h à 19h ainsi que le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h. À Fiancney, le public est accueilli le mercredi et le vendredi de 15h à 18h et le mardi de 16h à 19h à Rochepleine. En dehors de ces heures, il est bien évidemment possible de déposer ses documents dans les boîtes-retours.

En savoir + : 04 76 75 40 63  
ou [bibliotheque@mairie-st-egreve.fr](mailto:bibliotheque@mairie-st-egreve.fr)

## PENSEZ PAPIERS !

Passeport ou carte d'identité, les personnes ayant besoin de renouveler leur papiers d'identité sont invitées à se manifester au plus tôt en mairie car les délais de rendez-vous et de fabrication de ces titres augmentent à l'approche des beaux jours. Pour avoir l'esprit tranquille, il faut donc anticiper ! En savoir + et rendez-vous en ligne : [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr) rubrique mes démarches/Etat civil

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour les enfants nés en 2017, les nouveaux arrivants et les personnes ayant déménagé au sein de la commune avec un changement de secteur, des permanences pour les inscriptions scolaires sont programmées du 9 mars au 6 avril. Il faut prendre rendez-vous en ligne sur [saint-egreve.fr](http://saint-egreve.fr).

## RECENSEMENT 2020, ÇA CONTINUE

La campagne de recensement se poursuit jusqu'au samedi 22 février à Saint-Égrève. 591 foyers saint-égrévois sont concernés par le recensement partiel de la commune en 2020. Pour mémoire, répondre à ces questionnaires (sur papier ou en ligne) est obligatoire.

## PERMANENCES VIE ASSOCIATIVE

Pour toutes les questions relatives à la gestion des salles municipales, le service vie associative est joignable lors de permanences le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h30 à l'hôtel de ville ainsi que le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à la Maison des associations. Il est possible de le contacter par téléphone (04 76 94 90 59) à ces horaires.

## PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal : 3915

Du 15/02 au 21/02 : Pharmacie de Prédiu, 48 D route de Grenoble, 04 76 75 31 67  
Du 22/02 au 28/02 : Pharmacie de Barnave, Domaine Barnave, 04 76 75 43 42

# infos pratiques

## SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale : 06 82 84 65 62  
Gendarmerie : 17 ou 04 76 75 30 93  
Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11  
Samu : 15  
Centre de secours/pompiers : 18 ou 04 76 27 99 10  
Urgence dépannage gaz naturel : 0 800 47 33 33  
Urgence dépannage électricité : 09 72 67 50 38

## MÉTROPOLE : les contacts

Voirie : n° vert 0 800 500 027  
Déchets : n° vert 0 800 500 027  
Eaux pluviales et usées :  
régie assainissement 04 76 59 58 17  
Eau potable  
dépannage et urgence : n° vert 0 800 500 048  
soir et week-end 04 76 98 24 27

## Le supplément

Dépôt légal - Février 2020 - 8 700 ex.  
Directeur de publication : Véronique Jaubert  
Rédaction : Service communication  
Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Égrève cedex  
Réalisation : Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps  
Impression : Imprimerie du Pont de Claix

Saint-Egrève



# l'agenda

Du 15 février au 8 mars

SAMEDI 15 FÉVRIER

**Loto** du 2RFC à l'espace Robert Fiat. Dès 19h30.

**Bal folk** de la Pastourelle de la Vence au Patio. 20h30.

**Basket**, l'équipe pré-nationale masculine de l'USEE reçoit Montmélian au gymnase L.Terray. 20h30.

DIMANCHE 16 FÉVRIER

**Ski de piste** à Tignes-Val d'Isère avec la section ski de piste de l'USSE. Inscriptions le jeudi 13 février au foyer J. Balestas de 20h30 à 21h30 ou sur [usse.skidepiste@gmail.com](mailto:usse.skidepiste@gmail.com).

**Basket**, l'équipe N3 féminine de l'USEE reçoit l'AS Monaco au gymnase L.Terray. 15h30.

MERCREDI 19 FÉVRIER

**L'heure musicale 6**, rencontre interclasses cordes et piano à l'auditorium de L'Unisson. 18h45.

**Labo jam 2** par le réseau musique Tram E à l'Atrium (le Fontanil). 20h.

VENDREDI 21 FÉVRIER

**Atelier numérique**, "Découvrir Windows 10" à la bibliothèque à Barnave. 10h. **Inscription obligatoire** 04 76 75 40 63 ou [bibliotheque@mairie-st-egreve.fr](mailto:bibliotheque@mairie-st-egreve.fr).

**Portes ouvertes** à la Maison de la maintenance et des nouvelles technologies - Maison familiale rurale (2 av. du général de Gaulle). De 14h à 18h.

**Café culturel** à La Vence Scène par Culture&Nous. Soirée jeux au-

tour du cinéma et espace librairie avec la librairie du Square. 18h30.

SAMEDI 22 FÉVRIER

**Braderie** de neuf du Secours populaire à la MSF. De 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

28 FÉVRIER

**Soirée jeux** par l'Association familiale à la MFS. 18h30.

LUNDI 2 MARS

**Permanence** info énergie en mairie par des conseillers de l'Alec. De 14h à 17h.

Sur rendez-vous : 04 76 14 00 10 ou [infos@infoenergie38.org](mailto:infos@infoenergie38.org)

MERCREDI 5 MARS

**Sortie famille** dans une station grenobloise, raquettes et luge par l'Association familiale.

**Renseignements et inscriptions** : MSF, 04 76 56 05 40.

DIMANCHE 8 MARS

**Bourse de l'enfance** à l'Espace Robert Fiat proposée par l'Association familiale en partenariat avec l'association "Jumeaux et plus". De 9h à 14h.



## LA VENCE SCÈNE cinéma

### Le prince oublié

Le 15 février à 16h et 20h30 ; le 16 fév. à 15h et 17h30 ; le 17 fév. à 14h et 18h ; le 18 fév. à 18h et 20h30.

### Ducobu 3

Le 15 février à 15h ; le 16 fév. à 14h ; le 18 fév. à 18h.

### Jojo rabbit

Le 15 février à 20h ; le 16 fév. à 16h (VOSTF) ; le 17 fév. à 14h ; le 18 fév. à 20h (VOSTF).

### Bayala

Le 15 février à 14h.

### Revenir

Le 15 février à 17h30 ; le 16 fév. à 20h45.

### Les filles du docteur March (VOSTF)

Le 15 février à 18h ; le 17 fév. à 20h.

### Les misérables (TU : 4€)

Le 16 février à 20h ; le 17 fév. à 18h.

### Cuban Network (VOSTF)

Le 16 février à 18h15 ; le 17 fév. à 20h30.

### L'appel de la forêt

Le 19 février à 15h, 17h30 et 20h30 ; le 20 fév. à 17h30 et 20h.

### Sonic le film

Le 19 février à 14h30 et 17h ; le 20 fév. à 18h.

### Deux

Le 19 février à 20h ; le 20 fév. à 20h30.

VENDREDI 21 FÉVRIER

17h - *L'appel de la forêt*

19h30 - Soirée de l'Horreur : *Underwater / Crawl*. Entracte pizza party

20h - Soirée d'ouverture : Spectacle de l'ensemble de clarinettes en réseau et films "Les gardiens du secret" et "Ours, simplement sauvage"

SAMEDI 22 FÉVRIER

10h30 - *Les petits contes de la nuit*. Avant-première, ciné p'tit déj et animation

11h - *L'intelligence des arbres*

13h45 - *Le prince oublié*

14h - *Adam* [VOSTF]. Dégustation de thé et pâtisseries orientales

15h45 - *La bonne épouse*. Avant-première

16h - *Sonic, le film*

18h - *Le lion*. Lever de rideau chanté

18h - *Pinocchio* [VOSTF]. Avant-première, rencontre avec Dolce Cinema

19h30 - Apéro-percussions Cœur Djwidou

20h30 - *Champ de luttes, semeurs d'utopie*. Rencontre avec la réalisatrice

20h30 - *L'appel de la forêt*. Lever de rideau dansé

DIMANCHE 23 FÉVRIER

10h - *Happy, la méditation à l'école*. Initiation à la méditation

10h - *Les ours gloutons*. Avant-première, animation

11h - *Sonic, le film*

## A VOUS DE VOIR

14h - *Deux*

14h - *Le lion*

16h - *Lettre à Franco* [VOSTF]. Rencontre avec Fa Sol Latino

16h15 - *Sherlock Junior*. Ciné-concert par la Cie Des Gentils

17h30 - *Les parfums*. Avant-première, lever de rideau dansé et rencontre avec le réalisateur

18h30 - *L'appel de la forêt*

20h30 - Soirée Bollywood : *Panga* [VOSTF]. Entracte gourmand et surprises...

20h30 - *#JeSuisLà*

LUNDI 24 FÉVRIER

10h - *Le voyage dans la lune*. Ciné p'tit déj et animation jeux d'optique

10h30 - *L'appel de la forêt*

14h - *Sonic, le film*. Animation

14h - *Vertige d'une rencontre*. Rencontre avec le Tichodrome

16h - 1917

16h - *#JeSuisLà*

18h15 - *Adam* [VOSTF]

18h15 - *Lucky*. Avant-première

19h30 - Apéro chanté par la Chorale Charmant Som

20h30 - *Déplacer les montagnes*. Lever de rideau chanté et rencontre avec la réalisatrice

20h30 - *Mes jours de gloire*. Avant-première

MARDI 25 FÉVRIER

10h - *SamSam*. Spécial Mardi gras

10h - *Les Incognitos*. Spécial Mardi gras

14h - *Le jeûne, à la croisée des chemins*. Rencontre avec un naturopathe

14h - *Le prince oublié*

16h - *Un divan à Tunis*. Dégustation de thé et pâtisseries orientales

16h - *Sonic, le film*. Spécial Mardi gras

18h - *La fille au bracelet*

18h - *Le lion*

19h30 - *Apéro berimbau*

20h - *L'appel de la forêt*

20h30 - Soirée festive "Résistances" / Spectacle capoeira et film *Mine de rien*. Avant-première, entracte de cachorro quente (hot-dog brésilien)

MERCREDI 26 FÉVRIER

10h - *Les enfants du temps*. Animation

10h30 - *L'odyssée de Choum*. Animation

14h - *La fameuse invasion des ours en Sicile*. Animation

15h - *10 jours sans maman*

16h - *SamSam*

17h30 - *Un fils* [VOSTF]. Avant-première, rencontre avec l'équipe du film

17h30 - *10 jours sans maman*

19h - Apéro par Couleurs Jazz Vocal

20h - Soirée Montagne, nature & aventure : *Bal au-dessus des 3000 / Le cavalier mongol*. Entracte soupe Luuvangiin shöl

20h30 - *Le cas Richard Jewell* [VOSTF]. Lever de rideau jazz vocal